

## La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Avril 2019 n°4

# L'INFO'COM de la CCAVM



## Patrick Berthelon

Président de la CCAVM

C'est avec la volonté affichée d'un développement rural harmonieux mais résolument tourné vers l'avenir que nous avons élaboré notre candidature à l'accueil du futur siège de l'établissement public Parc national de Forêt.

En prenant le parti de proposer une construction innovante, tant par ses lignes que par le choix du matériau, nous nous inscrivons dans cette dynamique. L'utilisation du bois de hêtre, essence encore peu mobilisée comme bois de structure, met également à l'honneur une filière locale et durable, gage de développement économique pour le territoire.

L'implantation du futur bâtiment sur un terrain déjà artificialisé en entrée de bourg d'Auberive, doit également contribuer à la structuration urbaine du village en prenant en compte les éléments majeurs du paysage et les caractéristiques du patrimoine bâti existant, reflet de l'histoire de la commune. Immédiatement perceptible, l'attractivité de l'entrée de bourg en dépend.

La nouvelle caserne de gendarmerie, dont la construction est programmée dans le prolongement de notre projet de siège administratif du Parc, le long de la route de Langres, suivra cette même volonté d'équilibre entre préservation et modernité. La proximité entre les deux bâtiments, permettrait le cas échéant de mutualiser certaines ressources dans un souci d'optimisation des coûts des réseaux et infrastructures. Une réflexion est également menée sur l'implantation d'une chaufferie biomasse centralisée.

A l'initiative de Madame la Préfète de Haute-Marne, le 8 avril dernier, les quatre projets en lice pour l'implantation de l'établissement public Parc national, étaient présentés au conseil d'administration du GIP du Parc. Au terme de cette consultation, deux projets se distinguaient : la candidature conjointe de la CCAVM et de la commune d'Auberive et la candidature de la commune de Villotte-sur-Ource, en Côte d'Or.

Si l'avis du conseil d'administration du GIP du Parc a été sollicité à titre consultatif, nous pouvons tout de même nous réjouir de l'accueil très favorable réservé à notre dossier de candidature. Cette première étape franchie, nous attendons maintenant le retour de l'arbitrage de Monsieur de Rugy, Ministre de la Transition écologique et Solidaire.

Quelle que soit l'issue de l'aventure, nous pourrions être fiers du travail collégalement accompli.

## Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne vous propose le samedi 8 juin 2019 une sortie intitulée,

« A la découverte de la Faune et de la Flore des lisières dans la Réserve naturelle Régionale des pelouses et bois de Villemoron ».

Entre ombre et lumière, un milieu de transition, riche en espèces, produit d'interactions complexes...

Rendez-vous à 14h devant l'église de Villemoron à Vals-des-Tilles.

Durée environ 2h30 - Prévoir chaussures de marches - gratuit



## Sécurisation des écoles du territoire

Le développement des enfants et l'accompagnement des familles est l'une des priorités de la collectivité. Dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), initié par le Ministère de l'éducation nationale, et afin de répondre aux attentes légitimes des parents en terme de sécurité au sein des établissements scolaires, la CCAVM a déployé un programme de sécurisation des établissements scolaires du territoire.

Outre les mesures inscrites au PPMS en terme d'organisation commune pour faire face à tout type de situation d'urgence, prévisible ou non, des clôtures ont été posées pour assurer l'intégrité de l'enceinte des établissements et des systèmes de visiophones, couplés à des systèmes électroniques de déverrouillage des portes d'entrée à distance, ont été installés.

Au-delà du risque d'intrusion ou d'attentat, le système simplifiera également le quotidien des établissements.

Le programme de mise en sécurité des établissements touche à sa fin. Le budget alloué par la collectivité à ces travaux était de 100 000€, subventionné par l'état et le département de la Haute-Marne à hauteur de 55 204€.



L'ensemble des opérations aura duré plusieurs mois, les interventions ayant été planifiées de façon à ne pas perturber la vie des établissements.

# ZOOM SUR :

## Réponse à l'AMI - Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'implantation du siège de l'Établissement Public Parc National - EPPN - de Forêt

Auberive, un territoire engagé depuis de nombreuses années dans l'éducation à la nature et la préservation d'une biodiversité exceptionnelle.



Un bâtiment aux lignes contemporaines en lien avec le contexte rural et paysager

### □ Le choix du site : Auberive - joyau emblématique au cœur de la forêt

Avec Villiers-le-Duc en Côte d'Or, Auberive est la commune offrant la plus grande surface forestière en cœur du futur Parc national. Sa forêt est un véritable « Monument » de nature, gérée depuis plus de 25 ans par le Syndicat Intercommunal de Gestion forestière de la Région d'Auberive - SIGFRA - en futaie irrégulière, c'est-à-dire sans coupes rases, dans le respect de l'écosystème et des cycles naturels.

### □ Une biodiversité exceptionnelle

Le territoire d'Auberive et ses alentours, abrite de nombreux sites classés pour leur intérêt écologique. Cette multitude de sites conservatoires explique la présence sur la commune, de nombreux acteurs au service de la préservation des milieux naturels remarquables tels que l'antenne du Conservatoire des Espaces naturels de Champagne-Ardenne, l'antenne du Musée d'histoires naturelles et son Conservatoire de Botanique ou le Centre d'Initiation à la Nature.

### □ Un village préservé dont le patrimoine monastique et bâti révèle une histoire ancestrale

Son abbaye cistercienne, fondée en 1135, autant que l'authenticité préservée de son bâti, font du village d'Auberive un écrin valorisant pour le 11<sup>ème</sup> Parc national.

**Le hêtre, une ressource abondante, insuffisamment mobilisée...**



### □ Le bâtiment - une architecture résolument contemporaine et un matériau innovant - le hêtre

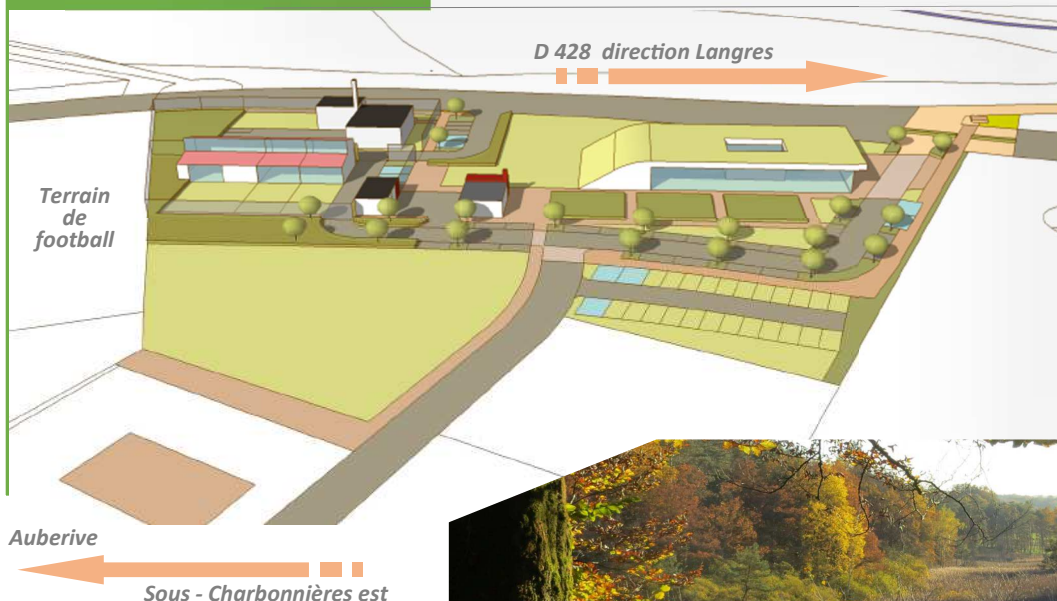
Deuxième essence française par la surface occupée, très présente dans le périmètre du SIGFRA, le hêtre était, jusqu'à il y a peu, principalement utilisé pour l'ameublement d'intérieur.

Des études techniques et quelques projets pilotes en font aujourd'hui un matériau innovant en terme de bois de structure.

En 2011, l'institut technologique Forêt Cellulose Bois - construction Ameublement - FCBA, a lancé une étude, avec notamment le concours du ministère de l'agriculture, destinée à qualifier le hêtre français en tant que bois de construction. Le pays d'Épinal, dans les Vosges, s'est placé en territoire de projet, en initiant un Pôle d'Excellence Rural Bois qui a permis la création de la marque « Terres de Hêtre » qui a pour vocation la valorisation du bois de hêtre provenant de forêts françaises gérées durablement et le développement de la filière.

### □ La qualité environnementale du bâtiment

Ce critère est pris en compte pour limiter son impact sur l'environnement extérieur et créer un environnement intérieur sain et confortable. De même, dans un souci d'optimisation, le projet prévoit l'implantation d'une chaufferie biomasse collective pour un partage des dépenses énergétiques avec les locaux de la future gendarmerie d'Auberive.



Directeur de la publication  
Patrick Berthelon

Rédaction  
Sophie Hervieu

Retrouvez l'intégralité du dossier de candidature conjoint de la  
CCAVM-maitre d'ouvrage et de la commune d'Auberive  
sur notre site [www.ccavm.fr](http://www.ccavm.fr)

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Février 2019 n°2

## L'INFO'COM de la CCAVM



**Patrick Berthelon**

*Président de la CCAVM*

Nous étions particulièrement nombreux le 17 janvier dernier à l'occasion de la cérémonie des vœux et je me plais à y voir un témoignage de l'intérêt porté à notre action en faveur du développement harmonieux d'un territoire auquel nous sommes tous très attachés.

Cette soirée fût également l'occasion de rendre hommage à l'investissement de tous les agents de la collectivité qui œuvrent aux côtés des élus et contribuent au bon déroulement de nos missions et projets.

Dans le contexte national que nous connaissons, l'aspiration à une réorganisation des services de l'État et à un rapport différent aux institutions se fait entendre. La création, ou a minima, le maintien des services publics de proximité est également une demande très forte des territoires ruraux. C'est une problématique à laquelle nous sommes particulièrement sensibilisés. Les médiathèques sont un exemple de l'offre de services que la CCAVM met à disposition des habitants. Ces dernières s'adressent à l'ensemble de nos administrés, sans distinction d'âge ou d'activité, et sont vecteur d'information, d'éducation et de lien social.



### Nouveaux horaires pour le bureau de poste d'Auberive

**A compter du mardi 19 février, les horaires du bureau de poste d'Auberive changent.**

Les services proposés restent identiques (envoi ou retrait de courrier et colis, opérations financières etc.) mais ces opérations seront désormais assurées par un « facteur-guichetier ».

Cette nouvelle mission, récemment mise en place par la Poste, se veut une alternative à la Poste commerciale ou au relais de poste communal.

Elle doit permettre de pérenniser le service public en milieu rural.

**du lundi au vendredi  
10h15/11h50 - 13h40/14h40  
mardi fermé  
samedi 10h05/11h50**

### Cérémonie des vœux 2019 à la CCAVM

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est déroulée le jeudi 17 janvier dernier en présence de Monsieur le Sous-Préfet, de Madame Bélangère Abba, députée de la Haute Marne, des conseillers départementaux, du Président du PETR, du Directeur du GIP du futur Parc national, des élus du territoire et agents de la CCAVM.

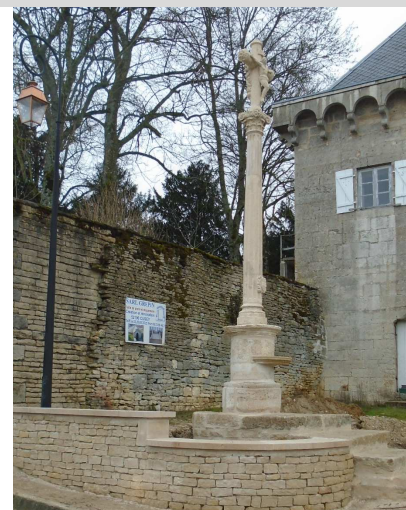


### Restauration de la croix de Montsaigeon.

La restauration du grand calvaire à base cylindrique daté du XVIII<sup>ème</sup>, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1926, intervient dans le cadre de la démarche menée par la CCAVM en vue de l'obtention du label Petites Cités de caractère pour le village de Montsaigeon. La restauration de la Croix située non loin de monuments classés ou remarquables tels que l'église, les halles ou le grenier à sel, contribuera à valoriser le centre bourg.

D'autres travaux et aménagements interviendront dans les mois et années à venir afin de répondre aux cahiers des charges de ce label.

Les animations soutenues par la CCAVM dans le cadre de la Tour des Villains viennent compléter ces efforts de préservation du patrimoine local et de développement du dynamisme touristique de Montsaigeon et par là même, de notre territoire.



# ZOOM SUR :

## Les médiathèques intercommunales, *des lieux de détente, d'ouverture et de partage*

### Les animations

Spectacles, lectures, expositions, ateliers... sont régulièrement proposées au cours de l'année pour tous les publics .

### Les quatre médiathèques travaillent en réseau.

Ainsi les documents empruntés peuvent être restitués indifféremment dans l'une ou l'autre des médiathèques du territoire.

Les médiathèques ce sont des livres mais aussi des **supports éducatifs et ludiques** comme ce robot « chenille » prêté par la médiathèque départementale. Il permet aux plus jeunes de s'initier au codage informatique.

Présent à la médiathèque d'Auberive jusqu'à la fin du mois de mars.

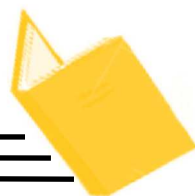
### Les missions.

Les médiathèques intercommunales sont ouvertes à tous. Elles offrent ainsi un accès égalitaire à la culture et favorisent le développement de la lecture sous toutes ses formes et à tous les âges de la vie! Les médiathèques disposent de collections de livres imprimés , de bandes dessinées, CD et ressources numériques très variées que chacun peut consulter librement sur place ou emprunter. Des animations sont organisées tout au long de l'année.



### S'inscrire et emprunter.

L'inscription s'effectue à l'accueil de l'une des quatre médiathèques du territoire. Elle est gratuite et donne accès à l'ensemble des services pour un an. Une fois muni de votre carte de lecteur nominative, vous pourrez emprunter jusqu'à 10 documents (livres, CD, DVD etc..) dont vous pourrez profiter durant trois semaines à votre domicile.



### Faciliter l'accès à la lecture.

Avec l'instauration de Points lecture dans les communes les plus éloignées des centres-bourgs.

### Nos principaux partenaires.

**La médiathèque départementale de Haute-Marne** permet aux usagers inscrits dans l'une des médiathèques du réseau de sélectionner livres, CD, DVD dans ses collections et de les faire venir dans la médiathèque intercommunale de leur choix.

**La Webothèque 52**, un service du département qui met à disposition des lecteurs haut marnais son portail de ressources numériques en proposant une sélection de documents : cinéma, presse, musique, littérature, auto-formation et un espace dédié au jeune public.

### Quatre médiathèques intercommunales sur le territoire

#### Médiathèque Jean Robinet

à Longeau-Percey

03 25 87 27 46

[mediatheque.longeau@ccavm.fr](mailto:mediatheque.longeau@ccavm.fr)

#### Médiathèque André Theuriet

à Auberive

03 25 88 13 36

[mediatheque.auberive@ccavm.fr](mailto:mediatheque.auberive@ccavm.fr)

#### Médiathèque de Prauthoy

03 25 88 39 55

[mediatheque.prauthoy-lemontsaigeonnais@ccavm.fr](mailto:mediatheque.prauthoy-lemontsaigeonnais@ccavm.fr)

#### Médiathèque de Vaux-sous-Aubigny

03 25 88 41 70

[www.ccavm.fr](http://www.ccavm.fr)

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon  
Rédaction  
Sophie Hervieu

## La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Janvier 2019 n°1

# L'INFO'COM de la CCAVM



**Patrick Berthelon**  
Président de la CCAVM

**En ce début janvier, je souhaite à toutes et à tous, le meilleur pour l'année 2019.**

Dans un contexte social et politique tendu, je veux vous assurer de l'engagement sans faille de la collectivité dans le développement et la préservation d'un territoire auquel nous sommes tous très attachés.

Ces deux notions qui pourraient, de prime abord sembler contradictoires, sont pourtant indissociables.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), dont nous annonçons le lancement dans notre publication de décembre et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), porté par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) que nous évoquons aujourd'hui, contribuent à garantir l'équilibre nécessaire entre dynamique économique, qualité de vie et préservation de notre patrimoine naturel.

Si le PLUIH est élaboré à l'échelle de la CCAVM, il s'inscrit dans un dispositif plus vaste, le SCOT, qui définit lui, les grandes orientations en terme d'urbanisation, d'aménagement commercial et d'environnement, à l'échelle du Pays de Langres.

## RAPPEL permanence délocalisée de la MSAP



La Maison de Service au Public (MSAP) et ses partenaires, offre aux habitants du territoire la possibilité d'être accompagnés dans leurs démarches administratives du quotidien en un lieu unique.

Afin d'être au plus près des usagers, depuis le 1er septembre 2018, la communauté de communes propose chaque semaine une permanence de la MSAP sur la commune d'Auberive.

**chaque vendredi de 14h00 à 16h30 - sans rendez vous**

Maison de Pays d'Auberive

Rue des Fermiers - 03 25 87 78 98

<https://fr-fr.facebook.com/maisondesservicesprauthoy>



## Gestion du transport scolaire

En 2019, la CCAVM accueille une nouvelle Directrice pour une mission qui demande réactivité et sécurité et qui facilite grandement le quotidien de nombreuses familles du territoire : le transport scolaire.

**Madame Emilie Joly** a pris ses nouvelles fonctions le 1er janvier dernier. Elle est désormais la référente en matière de transport scolaire au sein des services de la collectivité et l'interlocutrice privilégiée des usagers. Madame Joly n'est pas une nouvelle venue à la CCAVM puisqu'elle intervenait depuis plusieurs années au sein des mairies et de l'Agence Postale Intercommunale (API) de Longeau dans le cadre de la mutualisation entre communes et Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).



**SMICTOM**  
SUD HAUTE-MARNE  
collecte des déchets ménagers

## Ordures ménagères : ce qui change en 2019

Courant 2019, le SMICTOM va doter chaque foyer d'une poubelle standardisée afin de collecter les ordures ménagères résiduelles (sacs noirs, hors tri sélectif). **Le ramassage de ces poubelles se fera toujours une fois par semaine devant votre domicile, avec le sac de tri :**



*Semaines impaires :*  
Plastiques/alu/acier



*Semaines paires :*  
Papier/cartonnettes

Un courrier a été remis dans chaque foyer pour vous informer de la distribution des bacs et collecter des informations sur votre situation, pour savoir quel taille de bac vous attribuer.

L'intérêt d'une telle démarche est de faciliter le travail des agents de collecte.

## La redevance incitative à l'étude

### Qu'est ce que la Redevance Incitative ?

La Redevance Incitative est un nouveau mode de financement, plus équitable, du service de gestion des déchets, qui prend en compte la quantité de déchets ménagers produit par chaque foyer.

### Comment marche la Redevance Incitative ?

Elle fonctionne sur un principe simple : plus l'utilisateur trie ses emballages, verre, papiers... moins il remplit sa poubelle d'ordures ménagères, moins il la présente au ramassage et moins il paye.

### *Il s'agit bien d'une facturation à la levée et non à la pesée.*

L'objectif est avant tout d'inciter les foyers à réduire la quantité de déchets produits, notamment les ordures non recyclables, et améliorer le tri.

### Quand sera-t-elle mise en place ?

La Redevance Incitative est actuellement en étude. Sa mise en place est prévue pour 2021, si le Comité Syndical du SMICTOM et les Communautés de Communes donnent leur accord. L'année 2020 sera une année test avec un comptage des bacs à ordures ménagères collectés et l'envoi d'une facture informative.

# ZOOM SUR :

# Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres

## Où en est la procédure ?

**2017** Diagnostic

**2018** Rédaction du PADD, construit en concertation avec les différents acteurs socio-économiques et associatifs du territoire réunis lors des ateliers thématiques

**2019** Réalisation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

## 5. Réunir les conditions d'accueil des populations d'aujourd'hui et de demain

- Produire environ 2 450 logements à l'horizon 2035 (construction neuve et rénovations) pour accueillir 1 500 à 2 000 ménages supplémentaires

- Mieux répondre aux besoins des ménages : accession abordable et locatif pour jeunes actifs, logements adaptés au vieillissement

- Conforter l'offre des pôles de services

- Maintenir et renforcer en équipements liés à la santé et au scolaire

- Offrir des solutions de mobilité diversifiées : valorisation des gares, transport à la demande, covoiturage, déplacement doux...

## Un SCoT, c'est quoi ?

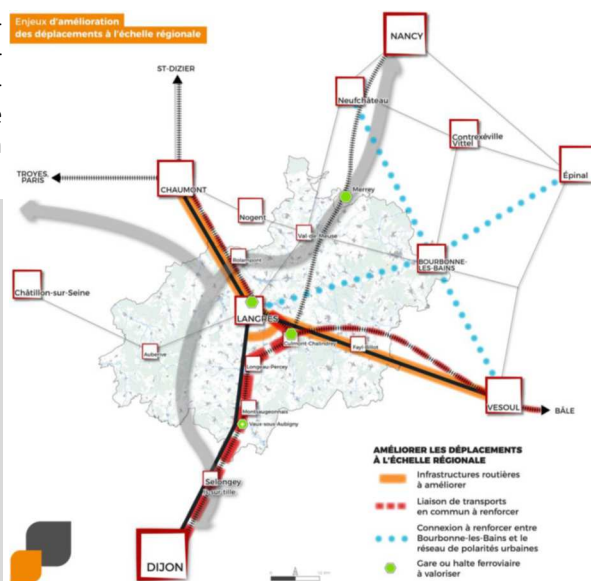
C'est un document d'urbanisme qui va définir, à grande échelle, les orientations d'aménagement et de développement du périmètre du Pays de Langres. Elaborer un SCoT oblige à se poser la question « à quoi voulons-nous que notre territoire ressemble dans 20 ans ? ». Il servira de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales du Pays de Langres, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements, de commerces, d'environnement et plus généralement en termes d'organisation de l'espace.

## Les cinq grandes orientations du projet :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en cours de finalisation, est l'expression du projet politique validé par les élus pour répondre aux enjeux du territoire. Ils se déclinent en cinq grandes orientations :

### 1. Tirer parti du positionnement inter-régional du territoire

- Mettre en valeur l'identité territoriale
- Optimiser les conditions de mobilités vers les pôles urbains voisins afin de faciliter l'accès aux services et commerces : Dijon, Nancy, Chaumont, etc...
- Maintenir la population à 44 000 hbts
- Déployer la couverture numérique (Très Haut Débit, 4G)



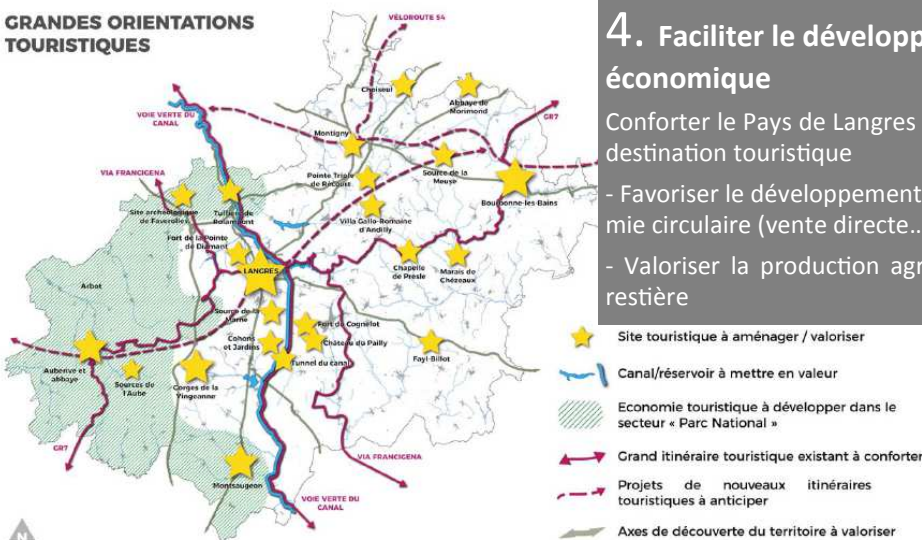
### 2. Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine

- Protéger les éléments de paysage (haies, prairies...)
- Encadrer le développement de l'éolien
- Maîtriser la qualité paysagère des nouvelles constructions

### 3. Valoriser les ressources et richesses environnementales

- Préserver les milieux naturels
- Accompagner la mise en œuvre du projet de Parc National
- Préserver la qualité de la ressource en eau

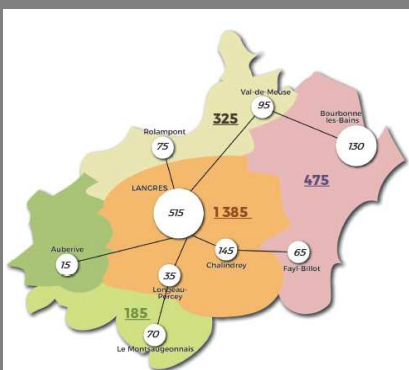
### GRANDES ORIENTATIONS TOURISTIQUES



### 4. Faciliter le développement économique

Conforter le Pays de Langres en tant que destination touristique

- Favoriser le développement de l'économie circulaire (vente directe...)
- Valoriser la production agricole et forestière



Objectifs de production de logement

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon  
Rédaction  
Sophie Hervieu

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Juillet/ août 2019 n°7

L'INFO'COM de la CCAVM



## Implantation du siège du Parc

Patrick BERTHELON  
Président de la CCAVM

L'accueil du siège du 11<sup>ème</sup> Parc national sur le périmètre de la CCAVM était un enjeu de taille pour le développement économique et la renommée de notre territoire.

La candidature d'Auberive, commune rurale de moins de 200 âmes au Sud de la Haute Marne, avait pu de prime abord paraître utopique à certains. Cependant, la qualité du site choisi pour la future implantation et les arguments imparables développés dans notre dossier de candidature - exemplarité environnementale, insertion paysagère et architecturale, ... avaient rallié les plus dubitatifs.

Les acteurs de la filière bois avaient également été mobilisés afin que notre projet concilie développement économique et développement durable.

Notre dossier répondait donc en tout point aux critères imposés par le cahier des charges notamment en proposant un bâtiment unique d'une surface suffisante (autour de 1500 m<sup>2</sup>).

Le Conseil d'administration du GIP du Parc ne s'y était pas trompé puisque le 8 avril dernier, il classait notre candidature parmi les deux meilleurs projets avec celui de Villotte-sur-Ource. La Région Grand Est nous apportait également son soutien. Aussi notre déception et notre incompréhension à l'annonce de la décision du ministère, furent à la hauteur de l'investissement du territoire tout entier dans ce projet .

Si nous nous réjouissons aujourd'hui que le département de la Haute-Marne accueille le siège du Parc, nous ne pouvons que nous interroger sur la procédure ayant abouti à la décision du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

C'est dans ce cadre et pour exprimer nos inquiétudes quant au devenir des territoires ruraux qu'une motion a été adoptée lors du Conseil communautaire du 4 juillet dernier et adressée au plus haut niveau de l'État.

L'implantation du siège du Parc sur la commune d'Auberive aurait eu valeur de symbole en démontrant l'attention que l'État peut porter aux très petites communes rurales. La création du 11<sup>ème</sup> Parc National ne se résume cependant pas à cette reconnaissance. Aussi la communauté de communes poursuivra ses efforts en matière de valorisation du territoire en tirant avantage des atouts qui font d'Auberive une des quatre communes distinguées pour être « Entrée de cœur de Parc ».

## Contractualisation avec le Conseil départemental de la Haute-Marne.

« Le Conseil départemental a refondu ses règlements d'aides à destinations des communes et des intercommunalités avec notamment pour objectif de construire un dispositif transparent et lisible et renforcer le partenariat entre le Département et les collectivités locales.

Le principe d'une contractualisation 2019-2021 avec les Communautés de communes a également été acté afin de concentrer les subventions sur des projets structurants.

Ce nouveau dispositif implique que la CCAVM se projette sur les trois années à venir et le Bureau communautaire a donc élaboré un plan d'investissement prévisionnel 2019-2021 en s'appuyant sur les travaux des différentes commissions. Ce plan a été approuvé à une large majorité par le Conseil communautaire le 4 juillet dernier.

Cette validation constituait une première étape et les Maires et conseillers communautaires ont ensuite été conviés à une réunion de travail le 12 juillet pour prioriser les investissements.

Il importe en effet de garder à l'esprit les marges de manœuvre budgétaire dont nous disposons et d'avoir une politique d'investissement qui ne se traduise pas par une augmentation de la fiscalité. Mais ceci n'exclut pas l'ambition : Maison de Courcelles, Petite cité de caractère de Montsaigeon, Maison du Parc, école et gendarmerie à Auberive, Ecole de Vaux sous Aubigny, Cantine de Longeau, devenir de La Niche, rénovation du gymnase de Prauthoy, programme pluriannuel de voirie, restauration écologique de cours d'eau, Ferme de la Couée à St Broingt les Fosses, performance énergétique des bâtiments, ...

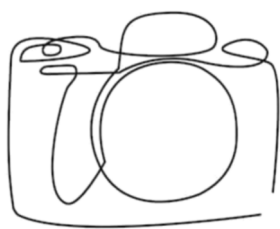
Voilà autant de projets que nous sommes résolus à concrétiser avec notamment l'appui du Conseil Départemental mais aussi de l'Etat, de la Région Grand Est, de l'Agence de l'eau et des autres partenaires ».



ZOOM SUR :

## Le concours photos « VILLAGES PAYSAGES »

du 20 juin au 20 octobre 2019



La CCAVM organise du **20 juin au 20 octobre 2019**, un concours photos sur le thème « Villages Paysages » du territoire. Ce concours s'inscrit dans le projet de Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH). Les photographies devront mettre à l'honneur le patrimoine bâti ou paysager du périmètre de la CCAVM. Les clichés devront être qualitatifs et faire preuve d'originalité et de créativité. Les photos lauréates, reflet du regard des habitants sur leur territoire, seront diffusées via les différents supports de communication de la CCAVM et pourront par la suite être utilisées dans le cadre de la communication de la collectivité. Un jury se réunira pour sélectionner les 6 meilleurs clichés : 3 parmi les juniors (-de 18 ans) et 3 tout public (+ de 18 ans). Les résultats seront communiqués aux gagnants par mail. De nombreux lots sont à gagner!

Modalités d'inscription et règlement sont à retrouver sur le site du PLUIH  
<http://pluih-ccavm.fr/concours-photos/>

## Les animations de l'été 2019

Un été  
en  
Musique

La Communauté de communes s'attache à rendre la culture accessible au plus grand nombre. Ainsi, elle soutient une offre culturelle abordable et variée et valorise les initiatives locales et associatives. Tout au long de l'été, concerts et manifestations sont programmés sur des sites emblématiques du territoire tels que l'Abbaye d'Auberive, la Tour des Villains à Montsaugeon ou Villegusien-le-Lac.

**Samedi 27 juillet**  
**Fête des Moissons**



**La Tour des Villains**  
**à Montsaugeon**  
[www.latourdesvillains.fr](http://www.latourdesvillains.fr)

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon  
Rédaction  
Sophie Hervieu

**Samedi 3 août**

Concert de musique classique  
*A bord du Brighton*  
Voyage musical dans la Belle  
Époque

**Samedi 10 août**

Concert et danse Flamenco

**Samedi 17 août**

Concert d'Hawaïan Swing Jazz  
*Sonorités Hawaïennes et swing*

**Samedi 24 août**

Concert malgache

**Abbaye d'Auberive**

Informations et réservations  
[www.abbaye-auberive.com](http://www.abbaye-auberive.com)

**Festival du Chien à  
Plumes**

du 2 au 4 août  
23<sup>ème</sup> édition!

Jeunes artistes et têtes  
d'affiche se partagent une  
fois encore la  
programmation du plus petit  
des grands festivals...



**Spectacle déambulatoire dans Montsaugeon**

les 17, 24 et 31 août à 21h00



La Tour des Villains  
à Montsaugeon

[www.latourdesvillains.fr](http://www.latourdesvillains.fr)

**Les médiathèques intercommunales**

La CCAVM encourage également l'accès à la culture à travers les livres et les différents supports mis à disposition au sein des médiathèques intercommunales.

Si le terme « médiathèque » évoque le plus souvent la lecture, en partenariat avec la médiathèque départementale de Haute Marne, les établissements du territoire proposent aux usagers une grande variété de supports éducatifs ou simplement ludiques, à emprunter ou utiliser sur place : liseuses pour livres électroniques, jeux vidéo, consoles de jeux, jeux de société etc... Les médiathèques accueillent également ponctuellement, animations et expositions.

Infos pratiques, horaires d'été et actualités sur  
[www.ccavm.fr](http://www.ccavm.fr) ou Facebook  
<https://www.facebook.com/bibccavm>



La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Juin 2019 n°6

## L'INFO'COM de la CCAVM



Patrick  
BERTHELON  
Président de la  
CCAVM

Les maires, notamment les maires ruraux, bien que très impliqués dans leur fonction, se disent souvent usés par les contraintes réglementaires et financières auxquelles ils sont soumis.

Par ailleurs, l'appartenance à une intercommunalité peut donner le sentiment à certains d'entre eux d'être dépossédés d'une partie de leur pouvoir de décision ou capacité

d'action. La coopération intercommunale oblige en effet à dépasser les limites communales pour structurer et mettre en œuvre un projet qui s'inscrit dans un périmètre élargi. Au demeurant, le Maire reste le plus souvent, le premier recours des administrés sur de multiples sujets du quotidien.

C'est dans ce contexte que j'ai souhaité rencontrer l'ensemble des maires du périmètre de la CCAVM. Les entrevues ont débuté fin mai. Elles se déroulent en différents points du territoire, au sein même des mairies et en petit comité, pas plus de 3 ou 4 élus conviés sur chaque date, l'objectif étant de leur permettre d'énoncer lisiblement les spécificités et attentes de leur commune à l'égard de l'intercommunalité.

Participent également à ces échanges, Monsieur Charly Viard qui a rejoint les équipes de la CCAVM en tant que Directeur Général des Services début mai et deux conseillers départementaux, Monsieur Jean-Michel Rabiet et Madame Yvette Rossigneux. Ces derniers viennent plus particulièrement expliciter le nouveau dispositif d'aides allouées aux communes par le Conseil départemental de la Haute-Marne.

### Document d'urbanisme intercommunal.

La concertation est essentielle à l'élaboration du PLUiH. C'est cette démarche qui va permettre de dessiner les contours du cadre de vie des générations futures. Il s'agit donc d'associer l'ensemble des acteurs locaux, élus et habitants, à la réflexion en cours. C'est dans cette perspective que le 2 juin dernier la CCAVM installait son stand PLUiH au sein de la fête rurale d'Esnoms-au-Val. A cette occasion, le cabinet d'urbanistes Géo Studio, en charge du volet urbanisme du PLUiH de la CCAVM, a renseigné plus de 150 visiteurs. Fort de ce succès, un stand PLUiH sera présent le 6 juillet prochain dans le cadre de la Fiest'abeilles 2019 à Vaux-sous-Aubigny.

Ce travail de concertation passe également par des comités de pilotage et visites « terrain ». Ces visites « terrain » que le cabinet Géo Studio propose aux élus, permettent de mettre en exergue des éléments de paysage ou de patrimoine du quotidien qui sont l'identité des communes et à ce titre, doivent être préservés. Les comptes rendus des réunions de concertation sont à lire sur le site [www.pluih-ccavm.fr](http://www.pluih-ccavm.fr)

### Première visite terrain sur le secteur de Chassigny, Montsaigeon et Villegusien le mercredi 19 juin 2019



## Recyclage créatif

Parce que le respect de l'environnement passe par l'éducation des jeunes générations, des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets ont été proposés sur le temps périscolaire aux enfants de l'école d'Auberive durant l'hiver.

Cette initiative préfigurait la deuxième édition « des ateliers partagés », manifestation dont le thème de cette année est le recyclage.

L'évènement se déroulera les 28, 29 et 30 juin prochain sur la commune de Chalmessin à Vals des Tilles et réunira pas moins de vingt artistes et artisans venus faire découvrir leur activité aux visiteurs. Au programme ateliers et exposition de poterie, origami, forge, vannerie, linogravure, calligraphie, badge, couture, éco design, mosaïque, impressions végétales, verre à la flamme, peinture, sculpture métal, tapisserie, filage de laine.

Un défilé « Miss recyclage » clôturera ce weekend placé sous le signe du recyclage, de la convivialité et du partage.

<http://les-ateliers-partages.org/#even>

<https://www.facebook.com/atelierspartages52160/>



**DU 28 AU 30 JUIN 2019**

**les Ateliers PARTAGÉS**

**SUR LE THÈME DU RECYCLAGE**

**20 ARTISANS et ARTISTES**  
avec leurs outils pour expo, démonstrations  
et ateliers découverte tout public.

**CHALMESSIN**  
Haute Marne (52160)

**Entrée libre**  
Buvette & Restauration  
sur place

Vendredi 28 Juin de 14h à 22h - Samedi 29 Juin de 11h à 20h  
Dimanche 30 Juin de 11h à 17h > Clôture avec un défilé « Miss recyclage »

[www.les-ateliers-partages.org](http://www.les-ateliers-partages.org)  
f : atelierspartages52160

## ZOOM SUR :

## Un espace citoyen en ligne dédié à la famille

**MON ESPACE PERSO**

Identifiant

Mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe.

Connexion

**JE N'AI PAS D'ESPACE**

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

Avec mon espace,  
je me facilite la ville !



La période des inscriptions scolaires est l'un des temps forts de l'année pour le service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes. C'est particulièrement vrai cette année avec le déploiement annoncé d'un portail dématérialisé ergonomique et simple d'utilisation, destiné à faciliter le quotidien des familles dès la rentrée 2019.



### Le portail « Famille » c'est quoi ?

Il s'agit d'un espace en ligne dédié à la famille, accessible depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone. A partir de cet espace vous pourrez inscrire vos enfants à la restauration scolaire et aux activités périscolaires en un seul clic et ce, à tout moment de la journée.

De la même façon, vous pourrez en amont, annuler l'inscription de votre enfant à l'une ou l'autre de ces prestations. Ces informations seront ensuite prises en compte pour la facturation.

### Le portail « Famille » on y accède comment ?

Pour utiliser le portail « Famille » il vous faudra au préalable créer votre **ESPACE PERSO** en saisissant les identifiants et clé famille que nous vous communiquerons par mail dans le courant du mois d'août.

Muni de ces éléments, vous pourrez vous connecter au portail « Famille » via l'adresse [www.espace-citoyens.net.ccavm52](http://www.espace-citoyens.net.ccavm52) ou le raccourci qui sera installé sur le site de la Communauté de communes [www.ccavm.fr](http://www.ccavm.fr).

Une fois votre espace personnel créé, votre tableau de bord vous permettra, outre la réservation des repas et activités périscolaires, de consulter l'historique de vos demandes, suivre leur état de traitement et disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos pièces justificatives.

**Les services de la CCAVM et la Maison des services de Prauthoy - Le Montsaigeonnais vous accompagneront si nécessaire dans la réalisation de vos démarches en ligne**  
**03 25 87 78 98**

## La Petite Récré a fêté ses 10 ans !

Le 15 juin dernier, à Isômes, les micro-crèches de la Petite Récré fêtaient leurs 10 ans d'existence entourées des bénévoles, salariés de l'association, parents et enfants. Au programme, après un début de matinée studieux en Assemblée Générale, de nombreuses animations attendaient participants et visiteurs. La CCAVM, très impliquée dans le domaine de l'Enfance Jeunesse et partenaire de l'association, était bien représentée : Président de la CCAVM, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Vice-Présidente et déléguée de la commission Enfance Jeunesse se sont associés à la manifestation.



Enfance et Famille  
Logiciel Concerto Opus  
L'élaboration et  
l'installation du portail  
« Famille » de la CCAVM  
ont été confiées à  
l'Éditeur Hébergeur de  
logiciels, déjà  
partenaire de  
nombreuses  
collectivités,  
*Arpège.*

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon

Rédaction  
Sophie Hervieu

## La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Mai 2019 n°5

# L'INFO'COM de la CCAVM



Le budget des collectivités territoriales est élaboré et soumis annuellement à la validation des Conseillers Communaux et ce, avant la fin du mois d'avril de l'année civile. C'est un acte comptable et juridique qui autorise l'ensemble des dépenses et recettes du 1er janvier au 31 décembre. Il est à noter, qu'à la différence du budget de l'État, le budget d'une collectivité se doit d'être équilibré.

Le vote du budget est aussi et surtout un acte politique car c'est lui qui traduit et permet la mise en œuvre des grandes orientations définies par les élus, pour le territoire. A ce titre, c'est un des temps forts de l'année. Notre budget 2019 a été voté lors du Conseil Communautaire du 28 mars dernier. Il reflète cette année encore la volonté des élus de mettre l'accent sur les actions en faveur de l'éducation et du maintien des services.

Alors que le champs de nos compétences s'étoffe, les élus ont également fait le choix pour la troisième année consécutive, de ne pas reporter ces nouvelles charges sur les foyers, en validant à l'unanimité le maintien des taux d'imposition.

**Patrick Berthelon, Président de la communauté de communes.**

## Les projets phares de l'année 2019

### Grands travaux sur les cours d'eaux

- *Restauration de la continuité écologique, effacement des ouvrages d'art*

### Maison de Courcelles

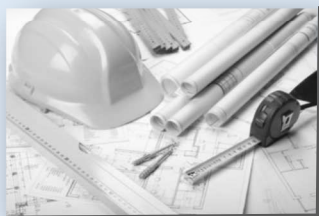
- *Travaux de réhabilitation et accessibilité*

### Gendarmerie d'Auberive

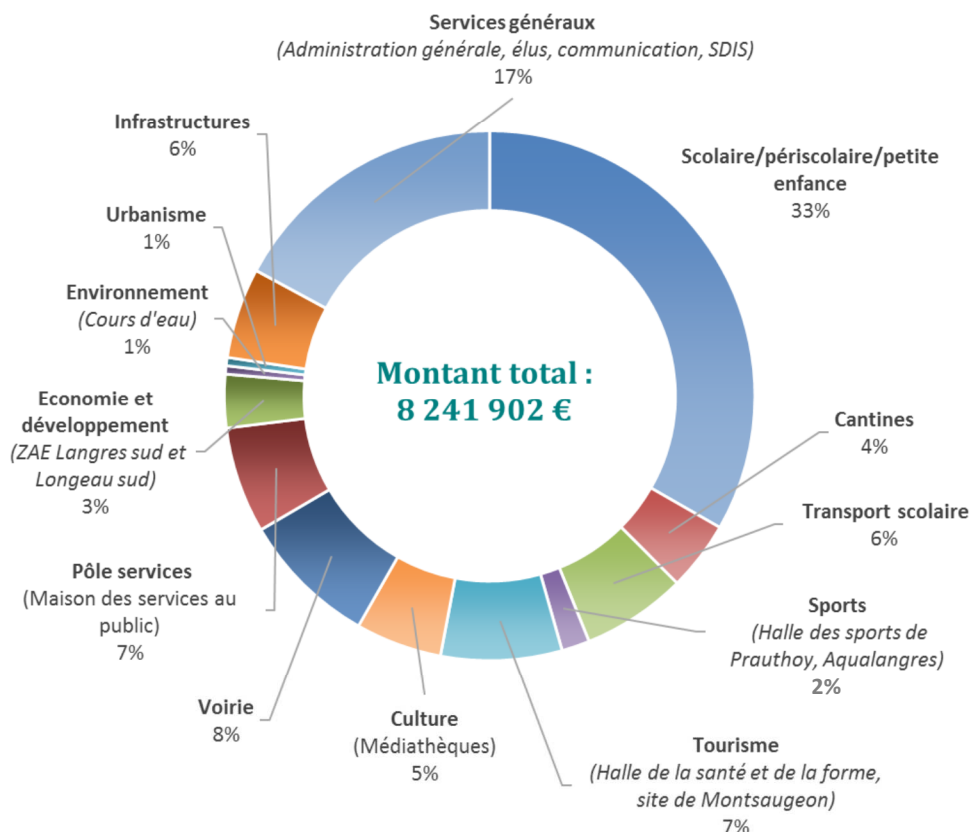
- *Construction d'une caserne de gendarmerie*

### Centre d'initiation à la Nature (CIN)

- *Agrandissement de la Maison Forestière*



## Les domaines financés par le budget 2019



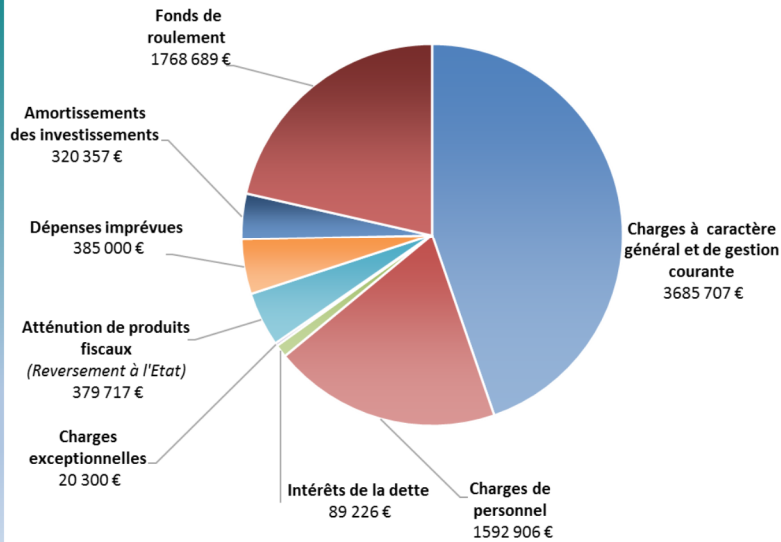


# Le budget de fonctionnement,



*des dépenses et des recettes équilibrées*

## Dépenses de fonctionnement 2019



## Charges à caractère général et de gestion courante (notamment)

- Charges courantes de téléphone, eau, électricité, chauffage: 271 990 €
- Prestation de services et animations (cantines, médiathèques, scolaire et péri scolaire et service au public) : 896 715€
- Fournitures scolaires: 32 150 €
- Entretien voirie (balayage, fauchage, déneigement, réparation de routes): 173 735 €
- Entretien des bâtiments et maintenance de matériel : 167 996 €
- Cotisations et taxes diverses: 106 265 €
- SDIS (Pompiers) : 218 494 €
- Remboursement aide sociale aux communes 127 200 €
- Participation aux divers syndicats (rivière, eau potable, PETR, Office de tourisme, transport à la demande) : 201 088 €
- Subventions aux associations culturelles, touristiques et Scolaires : 109 846 €

## Participations et dotations (notamment)

Pour le fonctionnement des services au public (MSAP) et des services enfance jeunesse :

- ⇒ Subventions État, CAF, MSA, Département 200 770 €
- ⇒ Dotations et compensations de l'État 489 739 €

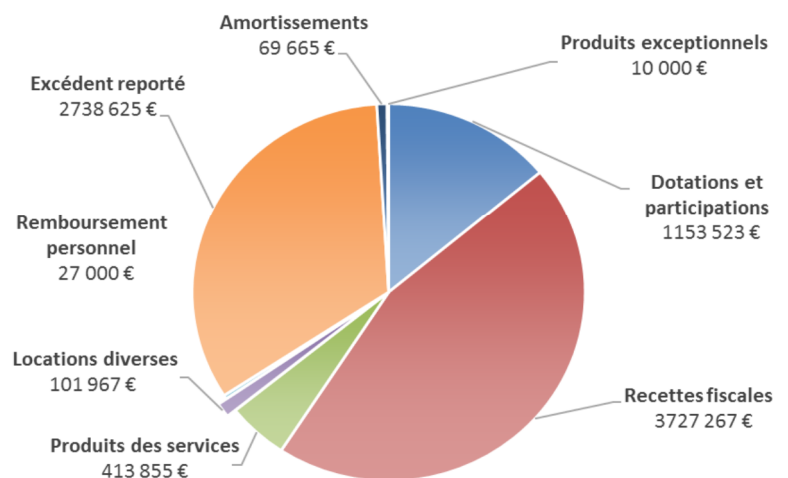
## Produits de services (notamment)

- ⇒ Participation aux frais de cantine des familles 261 000€
- Indemnités versées par la Poste pour la gestion des Agences Postales Intercommunales de Longeau et Prauthoy 28 000 €

La fiscalité directe finance 62 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité).

Directeur de la publication  
Patrick Berthelon  
Rédaction  
Sophie Hervieu

## Recettes de fonctionnement 2019



Taxes	Taux d'imposition 2019
Taxes d'habitation	15,89%
Taxe Foncier bâti	13,16%
Taxe Foncier non bâti	19,07%
Cotisation Foncière des entreprises	11,75%

*Il est à noter que les taux n'ont pas varié depuis 2016*

Autres ressources fiscales	2019
TASCOM (grandes surfaces : Intermarché)	17 807 €
CVAE (entreprises)	189 378 €
IFER (éolien)	242 147 €
GEMAPI (rivières et inondations)	35 000 €

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Mars 2019 n°3

## L'INFO'COM de la CCAVM



**Patrick Berthelon**

*Président de la CCAVM*

L'organisation de la rentrée scolaire constitue le plus souvent une période chargée qui génère du stress pour les familles, les personnels enseignants ou les agents de la CCAVM.

Afin de fluidifier les démarches d'inscriptions scolaires, la CCAVM avait instauré depuis 2016 un dossier d'inscription unique pour le scolaire et le périscolaire. Les familles devaient cependant le renseigner de A à Z chaque année alors que les agents du service Enfance/Jeunesse de la collectivité s'appliquaient à dupliquer chaque dossier à l'intention des écoles et associations.

A l'heure du tout numérique, la mise en œuvre d'un dossier scolaire dématérialisé, qui suivra l'enfant et sa famille de la micro crèche à l'entrée au collège, nous a semblé répondre toute à la fois aux attentes légitimes des familles, de nos partenaires associatifs et de nos agents en terme de qualité et d'efficacité du service attendu.

A l'issue d'une procédure de marché public, notre choix s'est porté sur un logiciel métier qualitatif et intuitif qui présente de nombreuses fonctionnalités que les services déploieront progressivement.

Nous porterons une attention toute particulière à la communication qui accompagnera la mise en œuvre de ce nouvel outil afin que chaque famille s'approprié l'outil dans de bonnes conditions.

Les agents du service Enfance/Jeunesse ainsi que les agents de la Maison des Services au Public seront mobilisés pour répondre aux questions des usagers et les accompagner

### Implantation du siège du futur établissement Parc national de Forêts

Attachée à valoriser son patrimoine naturel exceptionnel, la CCAVM a toujours soutenu avec enthousiasme le projet de 11<sup>ème</sup> Parc national porté par le GIP du Parc sur notre territoire.

Ce fût donc une évidence pour la communauté de communes de répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la localisation du siège du futur établissement public du Parc national de forêts.

La commune d'Auberive, avec son massif forestier remarquable qui lui vaudra de figurer en cœur de Parc national, et un patrimoine paysager et bâti non moins remarquable, s'est imposée comme un lieu idéal pour l'implantation du futur siège administratif de l'établissement public Parc.

Par ailleurs, la commune affiche une volonté déjà ancienne de faire découvrir et préserver une biodiversité locale exceptionnelle en accueillant des structures telles que le CENCA (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne) ou le CIN (Centre d'initiation à la nature).

C'est donc avec la volonté de faire vivre sa ruralité tout en préservant ses richesses que la CCAVM - maître d'ouvrage - a déposé en préfecture de Chaumont le 8 mars dernier, une candidature conjointe avec la commune d'Auberive à l'accueil du futur établissement Parc national.

### Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides, organisée par la FREDON\*

Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine, du 20 au 30 mars 2019, le collectif LA GARE propose un programme d'animation en lien avec le zéro phyto, les jeudi 28 et samedi 30 mars prochain sur les thèmes ci-après:



- ⇒ l'entretien des villages sans pesticides,
- ⇒ la mise en place d'un compost,
- ⇒ l'éco pâturage
- ⇒ jardiner au naturel



Renseignements au 06 44 39 52 31

[www.sap-grandest.fr](http://www.sap-grandest.fr) ou [contact@sap-grandest.fr](mailto:contact@sap-grandest.fr)

\*La Fredon est un organisme à but non lucratif agissant dans l'intérêt général, au service de la santé du végétal, de la protection de l'environnement et de la santé publique ([www.fredonca.com](http://www.fredonca.com))

**Les partenaires**  
Défis  
Natura'lis  
Autour de la Terre  
La Régie Rurale du Plateau  
La Maison de Courcelles  
Entr'in 52

# ZOOM SUR :

## Déploiement d'un logiciel métier Enfance & Famille

Un dossier d'inscription unique, dématérialisé, qui suivra l'enfant de l'âge de la première inscription, en micro-crèche ou école, jusqu'à son entrée en 6ème.



Un outil partagé avec nos partenaires associatifs pour une gestion optimisée du temps scolaire et périscolaire.

### Un dossier scolaire unique dématérialisé

A l'heure du tout numérique, la CCAVM se dote d'un logiciel métier dédié à la gestion du domaine scolaire et périscolaire avec la volonté affichée de simplifier les démarches d'inscription et de suivi des activités scolaires et périscolaires des familles du territoire.

Ce nouvel outil permettra la création d'un dossier foyer/parents/enfants mis à jour en temps réel.



Le principe du dossier unique - scolaire et périscolaire - instauré par la CCAVM en 2016 demeure.

La nouveauté réside dans le fait qu'il ne sera plus à renseigner de A à Z chaque année mais rempli une bonne fois pour toutes au moment de la première inscription de l'enfant en micro-crèche ou à l'école, et le suivra jusqu'à son entrée au collège.

Les familles y indiqueront simplement au fil du temps les changements intervenus dans le cercle familial.

### Un outil partagé

Ce logiciel métier offrira de multiples fonctionnalités de gestion qui seront développées progressivement par les services de la CCAVM et partagées avec les associations et structures partenaires en charge du périscolaire.



**A noter :** le traitement des données personnelles recueillies dans le cadre de l'élaboration du dossier dématérialisé foyer/parents/enfants, sera strictement encadré par le RGPD (Règlement Général de Protection des Données) entrée en vigueur le 25 mai 2018.

### Les premières applications mises en œuvre

Le déploiement de l'outil débutera par la partie restauration scolaire. Ainsi les familles auront la possibilité de réserver ou annuler, en ligne, les repas des enfants. L'application assurera également la facturation mensuelle.



### Besoin d'accompagnement pour renseigner informatiquement le dossier ?

**La Maison des Services de Prauthoy** - située au 2, rue de la Gare à Prauthoy - Le Montsaigeonnais - dispose d'ordinateurs en libre-service et ses agents vous accompagneront si nécessaire dans la réalisation de vos démarches en ligne.

Des permanences sont également assurées sur les communes de Longeau-Percey (sur rendez-vous 03 25 87 78 98) ou Auberive (le vendredi de 14h à 16h30).

Directeur de la publication

Patrick Berthelon

Rédaction

Sophie Hervieu

La CCAVM

- 1 territoire
- 51 communes
- 8635 habitants

Septembre 2019 n° 8

L'INFO'COM de la CCAVM



## Rentrée 2019, ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe à l'école d'Auberive.

Le 20 mars 2019, relayant les préoccupations de l'équipe enseignante et des parents d'élèves du secteur d'Auberive, le Président de la CCAVM écrivait aux services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Marne pour leur demander d'accompagner l'évolution démographique du secteur. L'école accueillait alors un effectif total de 77 élèves répartis sur 3 classes.

Le 4 avril dernier, l'inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne, donnait une suite favorable à la demande de la CCAVM en annonçant l'ouverture d'un 4<sup>ème</sup> poste d'enseignant à l'école d'Auberive. La rentrée 2019 a donc vu l'ouverture d'une nouvelle classe qui accueille 18 enfants de grande section et CP (Cours Préparatoire) et une nouvelle enseignante.

Cette décision, relativement rare en milieu rural, mérite d'être saluée !



### Première semaine de l'école maternelle en Haute-Marne, du 18 au 25 septembre 2019

En instaurant à compter de la rentrée scolaire 2019, l'instruction obligatoire à partir de 3 ans, le gouvernement choisissait de mettre en lumière le rôle prépondérant de l'école maternelle dans le développement des apprentissages notamment l'acquisition du langage.

C'est entre 3 et 6 ans que l'ont va pouvoir susciter le plaisir d'apprendre chez les enfants.

Enseignants et Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) sont au cœur de cette dynamique.

#### **Première formation inter catégorielle.**

C'est dans ce cadre que la Direction des services départementaux de la Haute-Marne a invité les ATSEM à s'inscrire à la première formation inter catégorielle. ATSEM et professeurs des écoles ont ainsi pu partager un temps d'échange propice à une collaboration de qualité et participer à divers ateliers de pratiques pédagogiques.

Des conférenciers et enseignants formateurs ont également présenté leurs travaux ou projets autour du langage. Pour la CCAVM, 11 ATSEM ont participé à la journée de formation qui s'est déroulée à Chaumont le 18 septembre dernier.

#### **Le Transport scolaire**

Le transport scolaire est une compétence dévolue aux Régions depuis le 1er janvier 2017.

La CCAVM est par convention, le relais de la Région Grand Est sur le territoire.

Elle assure la gestion d'une cinquantaine de circuits qui desservent chaque jour les établissements scolaires du territoire.

Le transport scolaire est un service essentiel en milieu rural et chaque famille doit pouvoir en bénéficier de façon égalitaire.

A ce titre, la collectivité a choisi d'en faire un service gratuit pour l'ensemble des familles en supportant le coût du reste charge après subventionnement de la Région.

**Retrouvez circuits et horaires sur  
le Portail Famille de la CCAVM**

[www.espace-citoyens.net/ccavm52](http://www.espace-citoyens.net/ccavm52)

ou

[www.ccavm.fr](http://www.ccavm.fr)

La CCAVM s'engage dans un processus d'amélioration de la qualité de l'eau sur son territoire, sur l'ensemble des volets :

- L'eau potable : mise en place de programmes d'actions avec les agriculteurs sur les captages vulnérables aux pollutions (nitrates et pesticides) ;
- L'assainissement non collectif, système majoritaire sur le territoire : diagnostic de l'ensemble des installations autonomes pour cibler les installations impactantes pour l'environnement et la salubrité publique, afin d'accompagner les propriétaires pour la mise aux normes ;
- Les rivières : amélioration de la qualité des cours d'eau, **restauration de la continuité écologique** et morphologique.

## La continuité écologique c'est quoi ?

La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments.

## Quelles sont les obligations ?

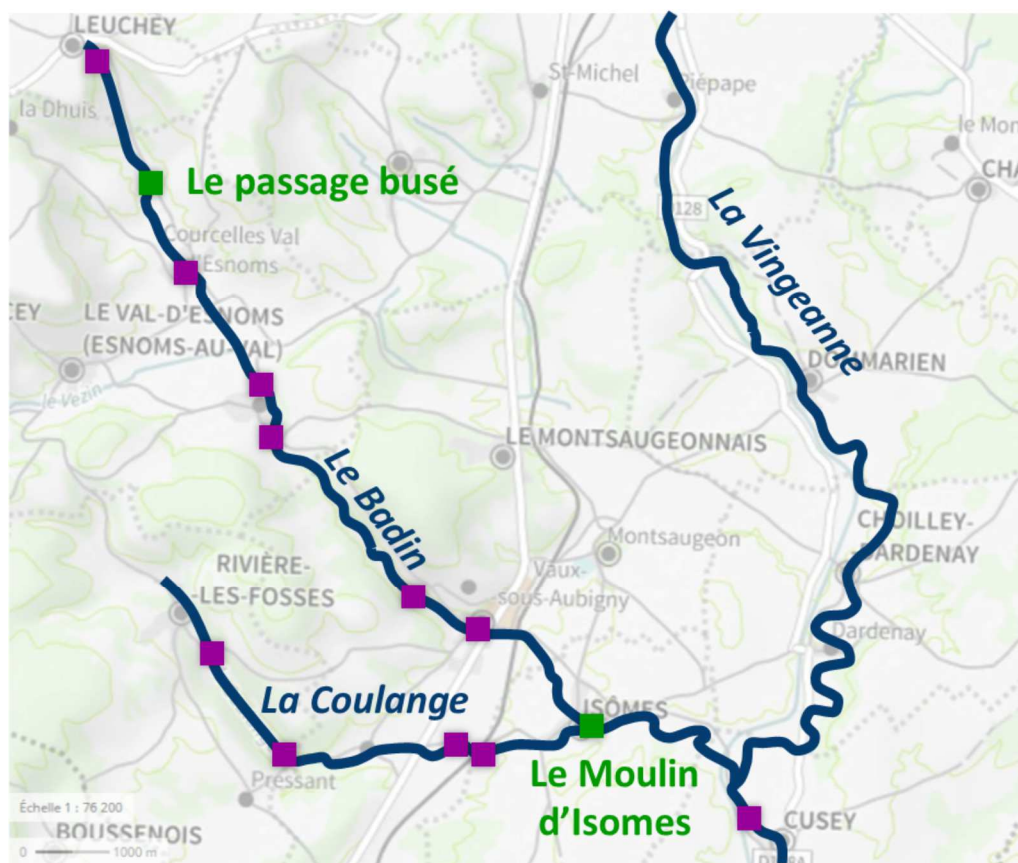
De nombreux ouvrages hydrauliques jalonnent les cours d'eau du Badin et de la Coulange. D'après l'arrêté pris par le Préfet coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée Corse, en date du 19 juillet 2013, le Badin et la Coulange sont classés en Liste 2 sur le département de la Haute-Marne.

Ce classement implique l'aménagement des ouvrages dans un délai de 5 ans après publication de l'arrêté. Dans ce contexte, la CCAVM a engagé des travaux de restauration de la continuité écologique sur ce secteur. Ils débutent en septembre 2019.

## Les travaux prévus en 2019

Cette année, deux ouvrages sont concernés par les travaux de restauration de la continuité écologique :

- Le Moulin d'Isômes
- Le Passage busé, sous le pont du chemin de l'association foncière, à Courcelles-Val-d'Esnoms



## Les financements

Aujourd'hui, les financements pour l'effacement d'ouvrages peuvent atteindre 100 %.

Le principal financeur est l'Agence de l'Eau, mais le Conseil Départemental et le Conseil Régional peuvent également apporter des financements.

Pour les projets en cours, le montage financier est le suivant :

- Moulin d'Isômes : 80 % Agence de l'Eau RMC et 20 % Région Grand Est
- Passage busé : 100 % Agence de l'Eau RMC